

Devenir formateur en Premiers Secours en Santé Mentale

Guide pédagogique et technique & Programme de formation

A destination :

- des agents territoriaux souhaitant devenir formateur
- des collectivités territoriales
- des conseillers formations du CNFPT

En partenariat avec l'association PSSM-France



Contexte

Selon l’OMS, « **le bien-être mental est une composante essentielle de la définition de la santé ; une bonne santé mentale permet aux individus de se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté** ».

En France, environ 3 millions¹ de personnes souffrent de troubles psychiques sévères. Les conséquences de tels troubles sont majeures pour l’individu concerné, qui présente un risque suicidaire accru, et plus largement un risque plus élevé de mortalité prématurée. Les troubles psychiques constituent également un enjeu prédominant pour la société aussi bien en matière de prise en charge médicale que d’insertion sociale et professionnelle.

La crise sanitaire a eu un rôle de catalyseur des problèmes de santé mentale en France, mettant en exergue la nécessité de porter une attention spécifique à cette dimension. Les conclusions des assises de la santé mentale les 28 et 29 septembre 2021 ont montré l’urgence de la situation et la nécessité de déployer les Premiers Secours en Santé Mentale.

Avec presque 2 millions d’agents, les collectivités sont bien placées pour identifier les populations en souffrance et tenter de venir en aide aux personnes nécessiteuses.

Venir en aide...c’est exactement l’enjeu des formations de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) qui prétendent former des secouristes et non des spécialistes de la santé mentale.

Les besoins sont importants : policiers municipaux, professionnels de l’habitat, agents d’accueil ou professionnels de santé, et plus largement les agents en contact avec le public, ou même entre collègues, tous peuvent être concernés, un jour, par le rôle de secouriste en santé mentale.

En réponse à ces besoins, majorés par la crise sanitaire, le CNFPT a engagé un partenariat avec l’association Premiers Secours en Santé Mentale-France (PSSM-France).

L’objet de ce partenariat étant d’accompagner les collectivités vers un déploiement massif de la formation de secouristes : Premiers Secours en Santé Mentale, auprès de leurs agents territoriaux.

Le CNFPT propose 2 phases de déploiement :

- La **formation PSSM-standard** dispensée par des formateurs agréés PSSM et mise en œuvre par les délégations du CNFPT (code national **SXPSY**)
- La **formation de formateurs PSSM** dispensée par des instructeurs de PSSM France et qui permet aux participants de se former en vue de devenir formateur accrédité de la formation PSSM-standard.

¹ Données Santé Publique France 08 juillet 2021

1 – Présentation du partenaire : PSSM-France

Pour concevoir et déployer cette formation, le CNFPT s’est appuyé sur l’association nationale « **Premiers Secours en Santé Mentale-France** ». L’histoire singulière de cette association, associée à son expertise dans le champ de la maladie mentale et de la pédagogie, a permis au CNFPT d’opérer ce choix.

Créée en 2018 par 3 partenaires :

- INFIPP (expert en formation en santé mentale)
- Santé Mentale France (qui regroupe les établissements et structures sanitaires et médico-sociales)
- et l’UNAFAM (qui représente les usagers),

PSSM-France est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

L’objectif de PSSM-France est de développer le programme PSSM afin de former des personnes à l’identification précoce et l’orientation vers la prise en charge de sujets atteints de troubles psychiques. L’association entend, par ailleurs, déstigmatiser les troubles de santé mentale par une meilleure connaissance de ces troubles.

Le programme PSSM s’appuie sur un dispositif international déjà existant et ayant fait ses preuves dans plus de 25 pays : le Mental Health First Aid (MHFA), créé en Australie en 2001 par une éducatrice, ayant souffert de troubles psychiques sévères, et un professeur de médecine.

Le programme est aujourd’hui adapté et déployé dans 28 pays (Canada, Suède, Finlande, Pays Bas, Danemark, Royaume Uni, Irlande, certains États des USA, Suisse, Allemagne, France...)

Le principe est de proposer une formation “grand public” de Premiers Secours en Santé Mentale, visant à apporter la même visibilité et compréhension au public que les formations de premiers secours “physiques”.

PSSM France forme des formateurs, les référence, assure la mise à jour des formations supports, organise l’évaluation de la qualité des formations, délivre les attestations, édite et distribue les supports dont le guide de référence.

L’association PSSM France détient la licence pour la France attribuée par MHFA-international. Elle est la seule structure habilitée à dispenser la formation destinée à former les formateurs de secouristes du programme PSSM.

2 – La formation de formateurs PSSM

La formation de formateurs aux PSSM s’adresse aux collectivités (ou à leur groupement) qui souhaiteraient disposer de formateurs-PSSM en leur sein afin de former un maximum d’agents territoriaux secouristes en santé mentale.

2.1 – Les bénéfiques

Les bénéfiques pour la population :

- Accompagnements et prise en charge adaptées et précoces.
- Déstigmatisation des troubles psychiques par une meilleure compréhension des professionnels.
- Meilleure inclusion des personnes atteintes de troubles psychiques.
- Diminution du taux de suicides.

Les bénéfiques pour la collectivité :

Ce dispositif permet d'accompagner les collectivités vers un plan de déploiement massif et en **toute autonomie**, des formations de secouristes en santé mentale.

Il permet aussi d'augmenter et actualiser les connaissances en santé mentale des agents territoriaux en contact avec les publics (policiers municipaux, professionnels de l'habitat, SDIS, professionnels de santé, agents d'accueil, etc...).

Ce dispositif permet également au CNFPT de disposer de formateurs territoriaux de proximité pour les formations inter-délégations.

2.2 – Présentation de la formation

❖ Les objectifs de la formation de formateurs

- Explorer les outils et pratiques mis à disposition pour animer une formation des Premiers Secours en Santé Mentale –standard
- S'entraîner à l'animation du module Premiers Secours en Santé Mentale-standard
- Entrer dans la démarche réseau PSSM-France
- Obtenir l'accréditation PSSM à délivrer des formations de secouristes PSSM.

❖ Eléments forts

- Vivre la formation Premiers Secours en Santé Mentale en tant que participant avisé.
- Explorer les outils et pratiques mis à disposition pour animer une formation Premiers Secours en Santé Mentale.
- Echanger avec les instructeurs et les autres participants.
- Tester de nouvelles méthodes.
- S'entraîner à l'animation du module Premiers Secours en Santé Mentale – Standard.
- Entrer dans la démarche réseau de PSSM France.

❖ Structuration de la formation :

5 journées (35 heures) consécutives en présentiel.

❖ Les contenus

- Révisions à partir des contenus de la formation PSSM-standard : les troubles psychiques et leur prise en charge.
- Echanges sur les principaux points du programme et sur le déroulé pédagogique
- Être formateur PSSM : postures et exercices, appropriation du guide formateur, exigences administratives et techniques
- Mise en situation d'une action de formation PSSM et évaluation par les pairs

Jours	Contenus
1 et 2	<p>Le cours de base des Premiers Secours en Santé Mentale est structuré par l'instructeur. Les candidats suivent 2 jours complets, échangent sur les principaux points du programme de formation, et sur le déroulé pédagogique.</p> <p>Une attention particulière est apportée à l'approche pédagogique et à son adaptation aux participants. À la fin du deuxième jour, il est attribué à chaque candidat une présentation d'une partie de la formation, qu'il devra exposer au groupe en fin de session. Chaque candidat reçoit aussi un questionnaire sur le contenu du manuel, à remplir et à retourner à l'instructeur avant la fin du 4ème jour.</p>
3	<p>Le(s) instructeur(s) et les candidats passent la journée à revoir les spécificités des formateurs Premiers Secours en Santé Mentale, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Revoir et discuter de la présentation et des exercices de la formation.- Voir et échanger sur le contenu du guide du formateur PSSM France.- Prendre connaissance des exigences administratives et techniques des formateurs de PSSM France.- Réfléchir à leur présentation de fin de session avec le soutien de(s) instructeur(s) et des autres participants.
4 et 5	<p>A tour de rôle, les candidats sont évalués et exposent, en 45 minutes, leur présentation d'une partie du cours Premiers Secours en Santé Mentale à leurs pairs.</p> <p>Chaque candidat utilisera les documents fournis par PSSM France, y compris les documents de travail, le diaporama PowerPoint et le manuel PSSM. Les pairs ont un rôle actif dans ces présentations.</p>

❖ Les méthodes pédagogiques

- Alternance d'exposés théoriques (présentation projetée) et d'exercices (vidéos pédagogiques, activités de groupe) pour faciliter les apprentissages des stagiaires.
- Remise d'un support pédagogique imprimé aux stagiaires pour la prise de notes.
- Mises en situation pratiques (type « jeux de rôle ») pour une expérimentation des animations.
- Réveils pédagogiques réguliers par des méthodes actives (ex : création d'un mime, jeu ludique).

❖ Les modalités d'évaluation

Réponses au questionnaire écrit, à partir des informations dans le manuel PSSM.

Présentation et animation sur l'une des thématiques de la formation standard, choisie par l'instructeur pendant la première phase.

Evaluation par l'instructeur PSSM France, avec l'appui d'une grille d'évaluation, qui permet de rendre les retours aux participants aussi objectifs que possible.

3 – Profil et Prérequis

Toute personne ayant la bonne combinaison d'expérience pratique, théorique et/ou vécue de la santé mentale. Un formateur de Premiers Secours en Santé Mentale doit combiner sa connaissance des problèmes de santé mentale et des aides correspondantes à la capacité de retenir l'attention d'un groupe d'adultes.

Indispensables :

- **Avoir suivi la formation PSSM-standard** (elle peut être proposée par le CNFPT en amont de la formation de formateur si l'agent ne l'a pas encore suivie).
- **Compétences et expérience en formation et animation de groupe** et/ou aptitudes pour la formation.
- **Être agent territorial** et bénéficier de l'appui de sa collectivité (dans le cadre d'un plan de déploiement de la formation PSSM par exemple).
- **Attitude positive** vis-à-vis des personnes qui ont des troubles psychiques.
- **Expérience personnelle et/ou professionnelle** avec des adultes ayant des troubles psychiques.

Acquis lors de la formation PSSM standard ou par l'expérience personnelle et/ou professionnelle :

- Connaissance des troubles psychiques et de leurs traitements.
- Connaissances des différents services de santé mentale.
- Connaissance et expérience du travail en réseau (partenaires).

4 – Les engagements de l'agent territorial formateur-PSSM

❖ Engagements :

- Assure le renouvellement de son accréditation
- Dispense des formations PSSM-standard aux agents de sa collectivité
- Respecte une clause de non concurrence en ne dispensant les formations qu'aux agents territoriaux

❖ Validité de l'accréditation, pour les formateurs accrédités à partir du 01/01/23

La formation de formateurs fait l'objet d'une accréditation délivrée par PSSM France et valable **3 ans**. Elle est notifiée par la délivrance d'une attestation.

Son renouvellement est assuré aux conditions suivantes :

- **Animer au moins 3 formations PSSM** par an au cours des 2 premières années et **avoir animé au moins 3 formations dans les 12 mois avant la date de renouvellement** de l'accréditation
- **Adhérer** et régler à son échéance sa cotisation annuelle à l'association PSSM France
- **Mettre à jour ses connaissances** et participer à toute action de mise à jour organisée par PSSM France
- **Participer à la communauté de formateurs** PSSM et CNFPT pour soutenir et / ou ajuster les pratiques

5 – Processus d'inscription

1) Projet de la collectivité :

- Repérer les besoins en formation de secouristes PSSM-standard (estimation du nombre d'agents, services prioritaires, etc...) en lien avec un projet interne.
- Repérer les agents territoriaux correspondant aux critères indiqués dans les prérequis (cf ci-dessous).
- Proposer la formation PSSM-standard aux agents repérés comme potentiels formateurs PSSM (pour ceux qui ne l'ont pas déjà réalisée).
- Contacter sa délégation CNFPT ou le service de spécialité santé publique du CNFPT afin de proposer les agents identifiés.

2) Concernant l'agent intéressé :

- S'assure des prérequis nécessaires avant l'inscription en formation.
- Vérifie que ce projet est en cohérence avec celui de sa collectivité.
- Envoie le formulaire d'inscription dûment rempli à l'adresse suivante : stephanie.tison@cnfpt.fr

3) Un jury se réunira pour valider l'entrée en formation du demandeur sur la base des documents envoyés.

6 – Modalités financières

- **La formation de formateurs** est financée par le CNFPT ainsi que les modalités d'hébergement, de restauration et de déplacement.
- **Les frais d'adhésion annuels à l'association PSSM-France :**
La collectivité devra s'acquitter annuellement des frais d'adhésion/ formateur formé à l'association PSSM-France, qui organise et met à disposition les instructeurs des formations de formateurs PSSM.
- **L'organisation de sessions PSSM-standard au sein de la collectivité :**
L'achat d'un livret PSSM pour chaque stagiaire est indissociable de la formation. D'une valeur de 30 €, ce livret sera financé par la collectivité et sera à commander auprès de PSSM-France par le formateur (pas de financement du CNFPT).

7 – Informations pratiques

❖ **Code stage** : SXFSM

❖ **Sessions 2023 programmées à l'Inset d'Angers :**

- Du 5 au 9 juin 2023 : inscriptions avant le 1^{er} avril 2023
- Du 4 au 8 décembre 2023 : inscriptions avant le 1^{er} octobre 2023

8 – Contacts

Service de spécialité Santé Publique du CNFPT – INSET Angers

Catherine BODINEAU, responsable nationale de spécialité santé publique
catherine.bodineau@cnfpt.fr

Stéphanie TISON, assistante de spécialité santé publique
Tél : 02 41 22 41 49 - stephanie.tison@cnfpt.fr

www.cnfpt.fr